

CTÉ AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Exploitation de l'espace restauration de l'immeuble Les Genêts



06 - Sophia Antipolis

Mise en ligne : 04/09/2025

Limite de réponse : 13/10/2025



Services



Procédure Ouverte

Descriptif

Source :

LE MONITEUR
www.lemoniteur.fr



Nom de l'organisme :

Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Objet : Exploitation de l'espace restauration de l'immeuble Les Genêts à Sophia-Antipolis

Caractéristiques principales :

La CASA est propriétaire de l'ensemble immobilier dit " Les Genêts ", situé 449 route des Crêtes à Sophia-Antipolis.

Cet immeuble comprend un local ayant pour destination l'exercice d'une activité de restauration de 301 m2, disposant d'une salle de 260 m2 (150 couverts estimés), une terrasse ouverte de 80 m2 (40 couverts estimés), ainsi que de nombreux espaces équipés dédiés à la cuisine, au stockage, ou encore à la logistique.

La CASA souhaite confier à un tiers l'occupation et l'exploitation dudit local, afin que ce dernier y exerce une activité de restauration destinée à l'ensemble de la technopôle Sophia-Antipolis.

Il est précisé que cette consultation s'adresse à tout porteur de projet dans le domaine de la restauration.

Le futur exploitant pourra être sous statut associatif loi 1901 ou sous statut commercial.

Le dossier de l'AMI est téléchargeable uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.marches-securises.fr

Une visite obligatoire des lieux s'impose aux candidats souhaitant déposer un projet en contactant M. E. RIOSANTO au :

06 66 85 51 48

04 89 87 71 26

ou M. M. VAN BIESBROECK au :

06 63 34 46 41.

Les propositions devront être remises, dans un envoi unique, par dépôt électronique sur le site

<https://www.marches-securises.fr>

Une copie de sauvegarde peut également être envoyée, par voie postale et sous pli scellé, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Direction de la Commande Publique

Les Genêts, B.P. 43, 449 route des Crêtes

06901 Sophia-Antipolis Cedex

Date limite de réception des propositions : 13 octobre 2025 à 12:00:00

Critères de sélection des propositions :

1. Projet du candidat (pondération à 50% dans le cadre du jugement des projets)
2. Compte d'exploitation prévisionnel (pondération à 30% dans le cadre du jugement des projets)
3. Pourcentage du chiffre d'affaires HT proposé au titre du loyer part variable (pondération à 20% dans le cadre du jugement des projets)

La CASA se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Caractéristiques du loyer :

Le Bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 18 000 Euros TTC

Le Preneur fait son affaire de la conclusion, en son nom, des contrats relatifs à l'alimentation en eau, l'électricité, le nettoyage, l'entretien et l'assurance des locaux loués.

En complément du loyer part fixe, le bail est consenti moyennant un loyer part variable laissée à la libre proposition des candidats.